MON SAINT-PAUL | QUALITÉ, VITALITÉ, PERFORMANCE

AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 615-01-2025

Règlement concernant les nuisances sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paul afin de modifier les normes relatives à la neige.

Lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 615-01-2025, Règlement concernant les nuisances sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paul afin de modifier les normes relatives à la neige..

Ledit règlement numéro 615-01-2025 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEPTIÈME jour du mois de MAI deux mille vingt-cinq.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau